|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Logo Ministère des Eaux et Forêts.jpgLogo CJ.jpg | PROJET D’APPUI A L’APPLICATION DE LA LOI SUR LA FAUNE AU GABON (AALF) | | |  |
| REPUBLIQUE GABONAISE  Ministère Des Eaux Et Forêts | |  | CONSERVATION JUSTICE GABON  Téléphone : (+241) 074 23 38 65  E-mail : luc@conservation-justice.org  Web : www.conservation-justice.org | |

SOMMAIRE

[1 Points principaux 2](#_Toc7774926)

[2 Investigations 2](#_Toc7774927)

[3 Opérations](#_Toc7774928) 2-3

[4 Département juridique 3](#_Toc7774929)-4

[5 Communication](#_Toc7774930) 4

[6 Relations extérieures](#_Toc7774931) 4-5

[7 Conclusion 5](#_Toc7774932)

**Rapport Mensuel janvier 2023**

Conservation Justice



Union européenne

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l’Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de Conservation Justice et ne reflète pas nécessairement les opinions de l’Union européenne.

# 1. Points principaux

* **Les 03 et 19 janvier 2023 :** deux visites de prison ont été effectuées à la prison centrale de Libreville à l’endroit des détenus MBELA Sylvain, NZIENGUI Jean Pierre, MOTOMBI MASSANDE Hortense, MBA Patrice et  MADOUMA Christian ;
* **31 Janvier 2023 à Kango**, (province de l’Estuaire), une équipe composée des agents de la brigade de gendarmerie de Kango, ceux des Eaux et Forêts appuyés des éléments de l’ONG Conservation Justice a permis de mettre la main sur MBONGO Evrard en possession de 2 pointes d’ivoire sectionnées en quatre morceaux ;
* Il est aussi à noter le transfert vers Libreville de sieur MBONGO Evrard et le suivi de son déferrement devant la chambre spéciale du tribunal de première instance de Libreville ;
* Vérification annuelle des dépenses (RALFF)réalisée par le Cabinet Moore Stephens qui s’est globalement bien déroulée ;
* Rencontre avec les autorités et partenaires.

# 2. Investigations

*Indicateurs :*

|  |  |
| --- | --- |
| *Nombre d’investigations menées* | *08* |
| *Investigation ayant menées à une opération* | *01* |
| *Nombre de trafiquants identifiés* | *28* |

Huit missions d’investigation ont été réalisées au cours de ce mois. Uned’entre ellesa permis d’arrêter un présumé trafiquant d’ivoire d’éléphant dans la province de l’Estuaire, à Kango. Après sagarde à vue pour les nécessités d’enquêtes ila fini par être placé en détention préventive par le procureur de la République en attendant son jugement.

# 3. Opérations

*Indicateurs :*

|  |  |
| --- | --- |
| *Nombre d’opérations menées ce mois* | *01* |
| *Nombre de personnes arrêtées* | *01* |

En ce mois de janvier 2023, le projet a réalisé une opération et contribué à faire arrêter un trafiquant au cours de ce mois :

**Le 31 janvier 2023 à Kango (Province de l’Estuaire), arrestation de MBONGO Evrard, en possession de 2 pointes d’ivoire sectionnées en quatre morceaux d’une masse totale de 16 kg.**

Une équipe mixte constituée des agents de la Gendarmerie de Brigade Centre de Kango et ceux de l’administration des Eaux et Forêts appuyés par Conservation Justice ont procédé à l’interpellation de MBONGO Evrard, de nationalité gabonaise au moment où il s’apprêtait à conclure une vente de deux pointes d’ivoire. Le présumé trafiquant avait dissimulé les ivoires dans un sac en polyéthylène. Après avoir fouillé le sac, les agents vont découvrir deux pointes d’ivoires découpées en quatre(4) morceaux. Le présumé trafiquant serait le propriétaire de ces ivoires qu’il dit avoir ramassé en forêt dans la zone d’Ekouk, à 20 km de la ville de Kango. La perquisition effectuée à son domicile sis au village Ekouk ne donnera rien. Il a été gardé à vue avant son transfert vers Libreville pour être présenté devant le parquet du tribunal spécial pour répondre des faits de détention et tentative de vente d'ivoire sans autorisation des administrations compétentes. Il risque jusqu'à 10 ans de prison pour avoir violé les dispositions de l'article 390 du code pénal.

# 4. Département juridique

À raison du mouvement de grève des magistrats, aucune audience n'a été tenue courant le mois de janvier 2023.

**Suivi des affaires**

Indicateurs :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’affaires suivies | 00 |
| Nombre de condamnations | 00 |
| Affaires enregistrées | 00 |
| Nombrede prévenus | 00 |

**Finalement, la nouvelle procédure du 31 janvier 2023 a été enregistrée le 03 février devant le tribunal spécial. Il s’agit de la procédure de Kango concernant le sieur MBONGO Evrard. Présenté au Procureur de la République, il a été placé en détention préventive pour trafic d’ivoire.**

**4.2. Visites de prison**

Indicateurs :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de visites effectuées | 02 |
| Nombre de détenus rencontrés | 05 |

Des visites de prison ont été organisées à Libreville. En tout, sur les deux (2) visites effectuées, 05 détenus ont été rencontrés à la prison centrale de Libreville. Il s’agit de :

**Le 03 Janvier 2023** : Visite des détenus MBELA Sylvain, arrêté à Okondja le 30/09/2022 et NZIENGUI Jean Pierre arrêté à Lébamba le 29/09/2022;

Puis **le 19 Janvier 2023 :**Dame MOTOMBI MASSANDE Hortense arrêtée à Fougamou le 02/11/2022, MBA Patrice et MADOUMA Christian arrêtés à Lambaréné le 23/06/2022 ont été également visités par les juristes du projet.

# 5. Communication

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de pièces publiées | 00 |
| Télévision | 00 |
| Internet | 00 |
| Presse écrite | 00 |
| Radio | 00 |

Pour ce mois de janvier 2023, le projet n’a produit aucune pièce médiatique.

Les anciens articles sont disponibles sur plusieurs médias et notamment sur le site Internet, la page Facebook et la chaine YouTube du projet.

Website: <http://www.conservation-justice.org/>

# 6. Relations extérieures

**Indicateur:**

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de rencontres | 33 |
| Suivi de l’accord de collaboration | 27 |
| Collaboration sur affaires | 06 |

Le projet AALF a tenu plusieurs rencontres avec les autorités gabonaises.

* **Estuaire :** Le Directeur Exécutif et le Coordonnateur des activités ont rencontré et échangé avec le Directeur de cabinet du Ministre des Eaux et Forêts, le Directeur des investigations de la DGR, le Directeur de cabinet du Commandant en chef de la gendarmerie nationale et le Chef d’État-major de la Gendarmerie Départementale, l’inspecteur général des services judiciaires  le Directeur Technique de l’agence national des parcs nationaux (ANPN) et le Directeur Général de la Faune et des Aires Protégées avec ses collaborateurs ;
* Des rencontres ont également eu lieu avec la communauté internationale, avec la Cheffe de Délégation de l’Union européenne et son responsable Environnement, l’Ambassadrice des USA et son chef de section politique et Économique. Une rencontre a également été organisée à la résidence de l’Ambassadrice des USA avec plusieurs ONG et des responsables de USAID à Kinshasa ;
* Aussi, le Coordonnateur des activités à pris part à la mission conjointe avec la direction générale de la faune et des aires protégées et les concessionnaires forestiers Rougier et Somivab à Ovan, portant sur l’identification du site devant abriter la Brigade faune de Koumameyong dans la Province de l’Ogooué-Ivindo, ainsi que la rencontre avec les autorités locales ;
* Les juristes du projet ont rencontré le procureur de la République, le directeur de la Lutte Contre le Braconnage, les avocats en charge des dossiers Il en est de celles avec le président de la chambre spéciale en charge du contentieux forestier du tribunal ordinaire, ainsi que les condamnés incarcérés à la prison centrale de Libreville ;
* **A Kango, e**n vue de préparer l’opération du trafiquant présumé d’ivoire, le Coordonnateur des Activités et les juristes ont rencontré le Chef de cantonnement des Eaux été Forêts et le Commandant de Brigade de Gendarmerie.

Au total, au moins trente-trois (33) rencontres avec différentes autorités administratives et judiciaires ont eu lieu.

# 7. Conclusion

Pour ce mois de janvier 2023, il y a eu plusieurs activités réalisées dans quatre provinces différentes : le Woleu-Ntem, l’Estuaire, l’Ogooué-Ivindo et le Moyen-Ogooué.

Parmi les activités réalisées a été réalisée une mission conjointe avec la Direction Générale de la Faune et des Aires Protégées et les concessionnaires forestiers Rougier et Somivab à Ovan, portant sur l’identification du site devant abriter la Brigade faune de Koumameyong.

Les enquêtes sur le trafic de faune, les visites de prison, mais aussi les rencontres des autorités administratives et judiciaires aussi bien avec les partenaires nationaux et internationaux.

Il y a eu une opération ayant permis de mettre la main sur une personne impliquée dans le trafic d’ivoire de 16 kilogrammes qui ont pu être saisis.

Finalement, la mission de vérification annuelle des dépenses (RALFF) réalisée par le Cabinet Moore Stephens s’est bien déroulée.